



Equipes labellisées 2013

La Ligue Nationale Contre le Cancer renouvelle, en 2012, son appel d'offres destiné à apporter un soutien financier fort et pluriannuel à des équipes de haut niveau scientifique travaillant dans un domaine de la lutte contre le cancer. Le principe de la labellisation est d'apporter aux « équipes labellisées LIGUE » les crédits de fonctionnement nécessaires à la réalisation de leur programme de recherche.

Les équipes sélectionnées dans le cadre de cet appel d'offres seront labellisées :

- pour **une période de 5 ans** (3 + 2) pour les nouvelles équipes (première labellisation)
- pour **une période de 3 ans** (de 2013 à 2015) pour les équipes candidates à un renouvellement immédiat ou ayant déjà bénéficié d'une première labellisation.

La sélection s'effectuera en deux étapes:

- les équipes candidates doivent compléter une lettre d'intention à remplir sur le site internet de la Ligue entre le **15 février 2012** et le **22 mars 2012**
- les équipes dont la lettre d'intention a été sélectionnée devront soumettre leur dossier de candidature entre le **23 mai 2012** et le **10 septembre 2012**

Critères de sélection des équipes labellisées

Le porteur du projet

- Le porteur du projet doit avoir une activité de recherche en tant que **chercheur statutaire** d'un **EPST** (CR1 ou DR), **enseignant chercheur** (PU, MCU) ou praticien hospitalier (PH) spécialisé en cancérologie. Il doit consacrer au **minimum 60%** de son temps effectif de recherche au projet proposé à la labellisation.
- Il doit être **le responsable de l'équipe** candidate à la labellisation. Cette fonction sera attestée par l'organigramme du laboratoire et la signature en dernier auteur sur les publications récentes de son équipe.
- Son laboratoire doit être reconnu par un organisme national de tutelle.

L'équipe candidate à la labellisation

- La taille de l'équipe candidate sera en adéquation avec l'ampleur du projet à réaliser. Elle comprendra un minimum de 5 personnes et un maximum de 15 personnes. L'équipe candidate à la labellisation comprendra :
 - le porteur du projet
 - un ou plusieurs chercheur(s) statutaire(s) (EPST ou université)
 - un ou plusieurs ingénieurs/techniciens
 - un ou plusieurs post-doctorants
 - un ou plusieurs doctorants

Les **post-doctorants** et les **doctorants** inscrits sur l'organigramme de l'équipe candidate à la labellisation devront consacrer **100 % de leur activité** au projet labellisé.

Les Professeurs et enseignants chercheurs indiqueront **le pourcentage réel** de leur temps dédié au projet de recherche labellisé.

- La qualité scientifique de l'équipe et sa structuration seront jugées sur les publications parues au cours des 3 dernières années.

Le projet de recherche

- Le projet de recherche proposé à la labellisation doit être **le projet principal** de **l'investigateur et des membres de son équipe**.
- Il doit avoir un lien avec un domaine de la lutte contre le **cancer**.
- Il doit être original dans son objet et son approche, de haut niveau scientifique, ambitieux et réalisable par l'équipe.
- Le projet de recherche proposé à la labellisation **ne doit pas être financé** en parallèle par une autre association caritative ou une fondation.

Les moyens octroyés

- La subvention est destinée à couvrir des **frais de fonctionnement** (consommables et petit matériel). Les salaires et les frais d'acquisition de gros matériel d'équipement ne font pas partie de cet appel d'offre.
- L'investigateur principal d'équipes déjà soutenues par la Ligue pendant 3 ans ou 6 ans ou 9 ans pourra postuler pour un renouvellement de la labellisation de son équipe pour une nouvelle période de **3 ans**. La nouvelle demande sera évaluée en compétition avec les nouvelles équipes candidates. Les **contributions** originales et **majeures** obtenues par l'équipe pendant les précédentes périodes de labellisation, **dans le domaine de la cancérologie**, seront un critère essentiel pour l'obtention du renouvellement.

Engagements de l'équipe vis-à-vis de la Ligue

Si son projet est retenu par la Ligue, l'investigateur principal s'engage :

- à utiliser les crédits octroyés par la Ligue en respectant son budget prévisionnel validé par le Conseil Scientifique National de la Ligue.
- à utiliser au moins **80 %** des crédits dans l'année en cours.
- à remettre pour l'année écoulée un rapport financier détaillé, certifié conforme par l'agent comptable gestionnaire de sa subvention.
- à remettre un rapport scientifique d'étape à la fin de chaque année et un rapport définitif de synthèse à l'issue de la période de contrat.
- à participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à l'équipe par la Ligue Nationale et les Comités Départementaux qui ont contribué à son financement.
- à afficher clairement dans le laboratoire de l'équipe son partenariat avec la Ligue, ainsi qu'à l'occasion des publications et des présentations de ses travaux en mentionnant spécifiquement « Equipe Labellisée Ligue nationale contre le cancer ».
- à ne pas demander d'autres subventions à d'autres associations caritatives et fondations sur le projet de recherche soutenu, sauf accord préalable du Président du Conseil Scientifique National de la Ligue.

Le formulaire internet de la lettre d'intention est accessible sur le site internet de la Ligue du 15 février 2012 au 22 mars 2012

Informations complémentaires

L'acceptation de la lettre d'intention sera notifiée le **23 mai 2012**. Le dossier complet devra être **soumis en ligne** selon les informations transmises lors de l'acceptation de la lettre d'intention **ET** une copie papier devra être envoyée au service Recherche de la Ligue pour **le 10 septembre 2012 au plus tard**. Ce dossier devra comporter, **dans l'ordre indiqué**, les pièces suivantes :

1. la copie de la lettre d'intention
2. pour les équipes candidates à un renouvellement, le résumé des résultats majeurs obtenus au cours de la précédente labellisation (3 pages maximum)
3. un **résumé grand public** du projet de recherche (1/2 page maximum)
4. le projet de recherche détaillé (20 pages maximum, écrit en caractère Times New Roman, 11 points, double interligne)
5. le CV du porteur du projet
6. l'organigramme complet et détaillé de l'équipe candidate à la labellisation en indiquant clairement le pourcentage de temps consacré au projet par les membres de l'équipe (en % ETP)
7. la liste des publications de l'équipe candidate (2009 à 2012) dans laquelle le nom des membres de l'équipe sera souligné
8. l'organigramme complet du laboratoire auquel est rattachée l'équipe, faisant apparaître les thèmes de recherche des différentes équipes
9. le budget de l'équipe concernée mentionnant les dotations et contrats obtenus par les membres de l'équipe
10. un budget prévisionnel justifiant le montant de la subvention demandée, sur papier à en-tête du laboratoire
11. une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que si le dossier est retenu, le projet soutenu par la Ligue ou **une partie** de ce projet ne sera pas subventionné en parallèle **par une autre association caritative ou une fondation**
12. l'accord du Directeur du laboratoire sur papier à en-tête

La copie papier du dossier complet devra être adressée le 10 septembre 2012 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) :

- **par courrier postal** en **1 exemplaire non agrafé** à :

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Service Recherche
Appel d'offres « Equipes Labellisées »
14 rue Corvisart
75013 PARIS

Tout dossier électronique incomplet ne sera pas évalué

Calendrier

Date d'ouverture de l'appel d'offres : **15 février 2012**
Date limite de dépôt des lettres d'intention : **22 mars 2012**
Résultats des lettres d'intention : **23 mai 2012**
Date limite de dépôt du dossier complet : **10 septembre 2012**
Date de réponse aux candidats : **12 décembre 2012**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction de la Recherche - recherche@ligue-cancer.net